

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 9 octobre 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe

ÉTAIT ABSENT

Monsieur :

Mario Lachaine, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2018-10-252

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

ADOPTÉE

2018-10-253

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2018-10-254 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 9 octobre 2018, au montant de 183 917,25 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2018-10-255 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 7 100 \$ soit versée comme quatrième versement (4/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur (service des travaux publics).

QUE la somme de 1 140,81 \$ soit versée comme quatrième versement (4/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une souffleuse (service des travaux publics).

QUE la somme de 3 364,94 \$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (service des travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Incendie - Salaires septembre 2018

2018-10-256 CONVENTION ET MAIN LEVÉE ENTRE LE MTQ ET LA MUNICIPALITÉ (LOT 5 091 844)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte le projet de convention et main levée tel que déposé par *Me Véronique Grenier*, notaire dans sa correspondance du 10 septembre 2018.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents concernant la convention et main levée du lot 5 091 844 avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2

La directrice générale dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 124-2 modifiant le règlement numéro 124 visant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon à l'effet qu'il présentera ou fera présenter le projet de règlement numéro 124-2 modifiant le règlement numéro 124 visant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Ferme-Neuve.

2018-10-257

RIDL - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme son approbation concernant les prévisions budgétaires 2019 de la *Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre*.

ADOPTÉE

2018-10-258

SUBVENTION CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le versement de 1 390,42 \$ au *Centre communautaire de Ferme-Neuve* à titre de cinquième (5^e) et dernier versement de la subvention 2018.

ADOPTÉE

2018-10-259

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF 2017 ET 2018 AU 30 SEPTEMBRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt le rapport budgétaire comparatif de janvier à septembre 2018 et le comparatif de l'année 2017 pour la même période.

ADOPTÉE

2018-10-260

OFFRE DE SERVICE - MONSIEUR FRANÇOIS DUPUIS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de *Monsieur François Dupuis* pour décaper et cirer les planchers au bureau municipal et au centre de santé comme décrit dans sa correspondance du 13 septembre 2018 au montant de 2 450 \$ plus les taxes applicables et que la somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2018-10-261

COMITÉ - SANTÉ-SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve a adopté par la résolution 151-07-11 les politiques sur la santé et la sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner les représentants des travailleurs qui formeront le CSS ainsi que les représentants de l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les représentants des travailleurs qui formeront le CSS soient :

- Sylvain Milot
- Martine Prud'homme
- Mathieu Meilleur

QUE les représentants de l'employeur soient :

- Bernadette Ouellette
- Hélène Lévesque
- Michel Venne (substitut)

ADOPTÉE

2018-10-262

BRANCHER ANTOINE-LABELLE - AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES INTÉRIEUR

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement Internet haute vitesse est l'un des projets d'importance pour la MRC d'Antoine-Labelle et que l'ensemble des municipalités du territoire sont des partenaires centraux du projet ;

CONSIDÉRANT que des centres de données devront être installés dans plusieurs endroits sur le territoire afin de déployer le réseau de fibres optiques de dernier kilomètre voué à desservir la population et les entreprises des 17 municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT que les équipements du réseau de fibres optiques reliant présentement les institutions municipales et scolaires se trouvent dans des bâtiments municipaux et que l'installation des nouveaux équipements dans ces mêmes bâtiments a été priorisée, lorsque possible ;

CONSIDÉRANT que des visites de locaux où se trouvent les équipements de fibres optiques du réseau municipal et scolaire ont été effectuées le 21 et 22 août 2018 et qu'elles ont permis de confirmer la possibilité d'implanter de nouveaux équipements à l'intérieur des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité de Ferme-Neuve la MRC d'Antoine-Labelle propose d'installer un centre de données dans la salle du serveur ;

CONSIDÉRANT que ces centres de données requièrent un espace estimé à 10 x 10 pieds au maximum pour l'installation d'armoires et d'équipements ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public sera lancé au début du mois d'octobre 2018 pour lequel la localisation des centres de données doit être connue et aux termes duquel le type et la quantité d'équipement exacts seront déterminés ;

CONSIDÉRANT que des travaux seront peut-être requis dès cet automne, à la charge de la MRC d'Antoine-Labelle, pour aménager et sécuriser les locaux identifiés en vue de l'installation des centres de données dont l'installation est prévue au début de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle désire obtenir de la municipalité de Ferme-Neuve une résolution de principe pour la localisation proposée du centre de données et qu'une entente formelle sera développée dans les prochains mois pour préciser les conditions de cette autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'aménagement d'un centre de données intérieur dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, qui sera construit entre 2019 et 2021, et dans l'attente de la signature d'une entente formelle spécifiant les conditions de cette autorisation.

QUE Monsieur Gilbert Pilote, maire et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-10-263

DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

2018-10-264 SUBVENTION OBNL - CLUB MOTONEIGE NORD DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le *Club de motoneige Nord de la Lièvre* reçoive une subvention de 1 500 \$.

ADOPTÉE

2018-10-265 SUBVENTION OBNL - PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le *Parc régional Montagne du Diable* reçoive une aide financière de 9 445,38 \$ et que la somme soit prise à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2018-10-266 AIDE FINANCIÈRE AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 30 000 \$ par année pour 3 ans au *Parc régional Montagne du Diable* dans le cadre de la Phase 2 du projet.

ADOPTÉE

2018-10-267 CONTRAT DE MONSIEUR CHRISTIAN PARENT

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian Parent soit engagé à titre de coordonnateur au développement économique pour la municipalité de Ferme-Neuve à raison d'une journée de travail par semaine par la résolution 2014-02-45 ;

CONSIDÉRANT que le contrat de Monsieur Parent se terminant au 31 décembre 2018 et que celui-ci sera reconduit pour une durée d'un an selon les conditions inscrites à l'entente déposée par la directrice générale en date du 9 octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat d'engagement d'une durée d'un an avec Monsieur Parent.

ADOPTÉE

2018-10-268 ANNULATION D'UNE FACTURE CRF1700100

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à annuler la facture CRF1700100 datée du 11 mars 2017, pour un montant de 19,00 \$ en capital et de 3,45 \$ en intérêts.

ADOPTÉE

2018-10-269

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DE DROGUES INCLUANT LE CANNABIS, D'ALCOOL ET DE MÉDICAMENTS DANS LE MILIEU DE TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la *Politique relative à l'usage de drogues incluant le cannabis, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail de la municipalité de Ferme-Neuve* soit adoptée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2018-10-270

EMBAUCHE DE MONSIEUR RICHARD LASNIER (POSTE TEMPORAIRE)

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à embaucher *Monsieur Richard Lasnier* au poste d'inspecteur en bâtiments temporairement jusqu'au retour de Madame Julie Despaties.

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial de Monsieur Richard Lasnier, et ce, à compter du 19 septembre 2018.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-11

La directrice générale dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 21-11 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-11

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard à l'effet qu'il présentera ou fera présenter le projet de règlement numéro 21-11 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

2018-10-271

VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL (PARTIE DU LOT 5 090 217)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition de vendre un terrain lui appartenant selon une entente à venir avec le contribuable.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat devant notaire.

QUE les honoraires professionnels d'arpentage et juridiques soient aux frais du contribuable.

ADOPTÉE

2018-10-272

OUVERTURE DE SOUMISSION FN-18-V-12 - TRAVAUX RUISSEAU BISSONNETTE

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission sur invitation pour les travaux d'entretien du ruisseau Bissonnette ;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise sur deux a répondu à notre invitation à soumissionner ;

CONSIDÉRANT que l'offre obtenue est la suivante :

Excavation Lacelle & Frères 21 500 \$

CONSIDÉRANT que selon un rapport du directeur des travaux publics, le soumissionnaire est conforme à notre devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat pour les travaux d'entretien du ruisseau Bissonnette soit accordé à *Excavation Lacelle & Frères* au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat FN-18-V-12 soit accordé à *Excavation Lacelle & Frères*.

ADOPTÉE

2018-10-273

OUVERTURE DE SOUMISSION FN-18-V-17 - RÉAMÉNAGEMENT PONCEAU 3E RANG GRAVEL

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission sur invitation pour le réaménagement du ponceau au 3^e rang Gravel ;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise sur deux a répondu à notre invitation à soumissionner ;

CONSIDÉRANT que l'offre obtenue est la suivante :

Excavation Lacelle & Frères 20 600 \$

CONSIDÉRANT que selon un rapport du directeur des travaux publics, le soumissionnaire est conforme à notre devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat pour le réaménagement du ponceau au 3^e rang Gravel soit accordé à *Excavation Lacelle & Frères* au montant de 20 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat FN-18-V-17 soit accordé à *Excavation Lacelle & Frères*.

ADOPTÉE

2018-10-274 OFFRE DE SERVICE - COURS D'EAU MORIN ET BISSONNETTE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service reçue par *A.J. Environnement Inc.* concernant l'identification de la ligne des hautes-eaux en 9 points et déplacement sur les lots 5 090 137, 5 090 168 et 5 441 745 comme décrit dans sa correspondance du 1^{er} octobre 2018 au montant de 640 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2018-10-275 MANDAT À ME JOHANNE CÔTÉ DE PRÉVOST FORTIN D'AOUST

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve a dans ses dossiers des parties de terrain appartenant à des personnes décédées ou introuvables ;

CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale, il y a lieu de régulariser lesdits terrains selon l'article 72, 73, et 74 de la Loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve mandate *Me Johanne Côté de Prévost Fortin D'Aoust* pour représenter la municipalité afin d'appliquer l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales afin de régulariser les titres de propriété pour les rues du village représentées au cadastre du Québec.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE

2018-10-276 CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S -2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu ;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration ;

CONSIDÉRANT que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile.

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la municipalité de Ferme-Neuve.

- Madame Hélène Lévesque, conseillère municipale ;
- Monsieur Michel Venne, conseiller municipal (substitut) ;
- La directrice générale, représentante de l'administration ;
- Le directeur du service incendie, représentant du service incendie ;
- Le directeur des travaux publics, représentant des travaux publics ;
- 2 postes à combler représentant les organisations, les entreprises ou autres ;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue ;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité ;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi ;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre ;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;

- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-10-277

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S -2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration ;

CONSIDÉRANT que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité ;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile ;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;

- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices ;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité ;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-10-278

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À L'UTILISATION DES SERVICES DU TPI

CONSIDÉRANT que par entente, la MRC d'Antoine-Labelle a libéré son TPI à titre de directeur du service incendie de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT qu'il doit quand même y avoir un responsable local de la brigade des incendies de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'entente sera du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le renouvellement de l'entente entre la MRC d'Antoine-Labelle et municipalité de Ferme-Neuve afin de reconduire l'entente.

QUE Monsieur Mathieu Meilleur maintient son poste de directeur par intérim du service incendie de Ferme-Neuve.

QUE Monsieur Dominic Coursol du service incendie de Ferme-Neuve maintient son poste de responsable de caserne et qu'il ait toutes les autorités sur l'ensemble des pompiers de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2018-10-279

ACHAT POUR ACCESSOIRES SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT que suite à la fourniture des équipements de sauvetage hors route par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du programme de financement SUMI du ministère de la Sécurité publique, la municipalité bénéficie d'un VTT pour le sauvetage hors route d'une valeur de 35 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie à faire l'achat d'accessoires supplémentaires lié au VTT pour le sauvetage hors route et que la somme estimée de 3 000 \$ soit prise à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2018-10-280 FIN DE CONTRAT DE TÉLÉAVERTISSEURS - MOBILONDE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve avise *Mobilonde* qu'elle ne désire pas renouveler le contrat no. 940008821 se terminant le 31 décembre 2018, concernant un service de téléavertisseurs pour le service incendie de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2018-10-281 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 9 octobre 2018 soit levée, il est 19 h 51.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire